



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement complémentaires 2016

Rapport n° CP/2016/55

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

L'assemblée départementale est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2016

La dotation "autres dépenses" sert à couvrir les frais d'achat de petit matériel, matériel EPS, frais téléphoniques et postaux, fournitures administratives, taxes et frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève
- SEGPA, ULIS, UPEAA : 1,5 points par élève

Cette dotation s'élève à 62 € le point élève.

Pour l'année scolaire 2015-2016, les 10 élèves de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du collège de Heiligenstein ont été dotés de 1 point au lieu de 1,5 points.

En régularisation, je vous propose d'attribuer au collège de Heiligenstein un complément de dotation de 310 €.

II – Action éducative

Dans le cadre de l'axe "Ouverture culturelle" prévue au projet d'établissement du collège de l'Outre Forêt à Soultz sous Forêts, des élèves se sont rendus à l'Opéra National du Rhin à Strasbourg le 12 janvier dernier pour assister à une représentation du spectacle "Cendrillon".

Afin de permettre au collège de l'Outre Forêt de couvrir les frais de transport, je vous propose de lui allouer une dotation exceptionnelle de 175 €.

III – Accès à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA)

L'espace numérique de travail a été mis en place au travers d'un groupement de commandes lancé par la Région Alsace, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le Rectorat. Il est destiné à tous les acteurs de l'établissement, professeurs, élèves, parents, personnels administratifs.

Le marché a été attribué à la société ITOP.

Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les collectivités, sous forme de versement d'un montant forfaitaire.

Je vous propose donc d'allouer une dotation de fonctionnement complémentaire de 3 602 € par collège au titre de l'année 2016, soit un montant total de 324 180 € pour les 90 collèges bas-rhinois.

IV – Frais de transport des élèves demi-pensionnaires

Le lycée Robert Schuman de Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin Foch. Mais, faute de place, une partie des élèves du collège Foch sont accueillis au collège Kléber.

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège Le Ried de Bischheim et ceux du collège Lezay Marnésia de Strasbourg sont hébergés par le lycée Jean Monnet de Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires qui s'élèvent à un total de 18 362 €, pour la période de septembre à décembre 2015, soit :

- HAGUENAU Foch : 4 510 €
- SOUFFELWEYERSHEIM : 9 328 €
- STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 524 €

V – Réparation d'équipements de demi-pension

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder une dotation complémentaire pour couvrir les frais de réparation des équipements de demi-pension des collèges suivants :

- ILLKIRCH Parc coupe pain et lave-vaisselle	941,40 €
- OBERNAI Europe meuble self	427,20 €
- STRASBOURG Sophie Germain chambre froide	2 345,80 €
Total	3 714,40 €

La dépense sera imputée sur la ligne de crédits 1172. Les crédits disponibles s'élèvent à 1 142 349 € et les crédits proposés à 346 741,40 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 346 741,40 €, soit :

- 310 € au collège de Heiligenstein au titre de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2016,

- 175 € au collège de l'Outre Forêt à Sultz-sous-Forêts pour couvrir les frais de transport des élèves qui se sont rendus à l'Opéra National du Rhin à Strasbourg le 12 janvier dernier pour assister à une représentation du spectacle "Cendrillon",

- 324 180 € en faveur des 90 collèges pour couvrir les frais d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) au titre de l'année 2016, à savoir un montant forfaitaire de 3 602 € par collège,

- 18 362 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges ci-dessous durant la période de septembre à décembre 2015 :

. HAGUENAU Foch : 4 510 €

. SOUFFELWEYERSHEIM : 9 328 €

. STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 524 €

- 3 714,40 € pour couvrir les frais de réparation des équipements de demi-pension des collèges suivants :

. ILLKIRCH Parc : 941,40 € (coupe pain et lave-vaisselle)

. OBERNAI Europe : 427,20 € (meuble self)

. STRASBOURG Sophie Germain : 2 345,80 € (chambre froide)

Ces dotations complémentaires seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY